

Rapport annuel 2009



**Procure une aide sociale et psychologique
aux femmes victimes de violence conjugale
et à leurs enfants**

46, rue de Montchoisy, 1207 Genève
Association déclarée d'utilité publique

Centre de consultation

Entretiens sur rendez-vous
46, rue de Montchoisy
Tél. : 022 797 10 10
Fax : 022 718 78 30

Référence bancaire

CCP 12-29 61-6

le comité

Francine Payot Zen-Ruffinen, présidente
Laurence Berkovits, vice-présidente
Irena Brysz, trésorière
Anne-Florence Dami
Colette Fry
Dominique Quiroga
Jean Rossiaud

l'équipe

Elisabeth Rod-Grangé, coordinatrice
(jusqu'au 31 mars 2009)
Marie-Hélène Pierret, coordinatrice
(dès le 1^{er} avril 2009)
Béatrice Cortellini, psychologue / psychothérapeute
FSP, thérapie de famille, postgrade en guidance

interactive et approche cognitivocomportementale
Catherine Fleury, assistante sociale HES,
thérapie de famille

Anne Lanfranchi, éducatrice sociale HES,
thérapie de famille, praticienne formatrice
Corinne Lequent Akérib, éducatrice sociale HES,
formation psychosociale systémique, praticienne
formatrice, aide aux victimes de traumatismes
Karen Monnard, psychologue FSP

Michèle Perruchoud, éducatrice sociale HES,
formation en aide aux victimes LAVI
Laura Puma, assistante sociale

Béatrice Villacastin, psychologue FSP, spécialisée
en victimologie, postgrade en guidance interactive
Nicole Riedlin, secrétaire

Marie-Agnès Dougoud, diplômée en travail social,
intervenante psychosociale auxiliaire

Marie-Caroline Tabin Descombes, diplômée en
travail social, intervenante psychosociale auxiliaire
Anita Casal, diplômée en travail social, intervenante
psychosociale auxiliaire

Renata Baptista, diplômée en psychologie,
intervenante psychosociale auxiliaire

Sofia Alves Dos Anjos, intendante

Sommaire

Mot de la Présidente	4	Dossier	
Hommage à Elisabeth Rod-Grangé	5	Séances d'information pour	
Rapport d'activité 2009	7	femmes victimes de violence conjugale :	
Principes de prise en charge	8	un projet en constante évolution	13
Permanence téléphonique	8	L'association est membre du RAP	21
Consultation individuelle	9	Réseau Femmes	22
Activités de groupe	10	« Avec ces deux là, on peut s'attendre à tout »	24
Soutien à la relation mère-enfant	10	Publications	25
Hébergement	11	Votre soutien et votre adhésion...	27
Concertation et sensibilisation	11	Bilan et comptes	28
		Remerciements	31

Mot de la présidente

→ En guise d'introduction aux différents rapports annuels, il m'appartient, et cela me réjouit, de remercier certain-e-s qui interviennent de manière totalement altruiste et dans l'ombre en faveur de Solidarité Femmes.

Ainsi il est pensé en particulier à l'association « Un enfant, un cadeau » grâce à qui nous pouvons offrir aux usagères et à leurs enfants trois journées récréatives durant l'été, sans aucun coût pour Solidarité Femmes, puisque l'association « Un enfant, un cadeau » assume la totalité des frais en lien avec ces sorties, sous réserve d'une minime participation des personnes prenant part à ces journées. Il est particulièrement à relever que cette association « Un enfant, un cadeau » intervient ainsi depuis une dizaine d'années. Nos remerciements envers elle se mesurent à l'aune de leur générosité jamais prise à défaut et toujours particulièrement appréciée.

Par ailleurs, Solidarité Femmes tient également à remercier l'association « Partage » qui

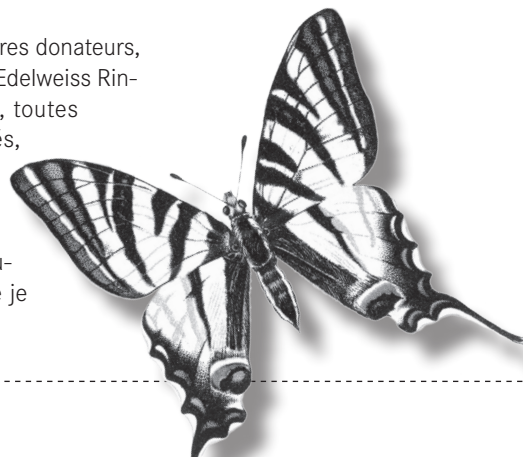
fait montre d'une grande générosité en notre faveur depuis 2006, singulièrement en ce qui concerne les denrées alimentaires qui viennent améliorer le quotidien des femmes et des enfants accueillis dans notre structure.

L'action bienveillante des associations « Un enfant, un cadeau » et « Partage » à notre égard est appréciée à sa juste valeur non seulement par les usagères, mais aussi par toutes les collaboratrices de Solidarité Femmes et par son comité. Que ces deux associations en soient chaleureusement remerciées !

Il s'agit de ne pas oublier les autres donateurs, à l'instar des sociétés l'Oréal et Edelweiss Ringier SA, qui nous ont gratifiés, toutes deux par deux fois, de libéralités, elles aussi fort appréciées par nos usagères ainsi que tous les autres donateurs, connus ou anonymes, individuels ou communautaires, privés ou publics que je ne peux pas lister ici.

Enfin, l'un des événements marquants pour Solidarité Femmes en 2009 est assurément le départ d'Elisabeth Rod-Grangé qui travailla pour l'association près de 20 ans et fut notre coordinatrice pendant plusieurs années. Qu'elle soit ici encore remerciée pour son remarquable dévouement et son investissement infaillible pour la cause des femmes victimes de violence conjugale. Qu'elle accepte nos meilleurs vœux pour une retraite aussi méritée que paisible.

Francine Payot Zen-Ruffinen, présidente



Hommage à Elisabeth Rod-Grangé



Ma chère Elisabeth,

J'ai fait ta connaissance il y a quelques années, au travers d'un groupe de travail dans lequel était représenté l'essentiel du réseau genevois d'intervention en matière de violences conjugales ainsi que les instances judiciaires et de police. Ce groupe s'était donné pour tâche l'élaboration d'un projet de fonctionnement concerté en matière d'intervention dans les situations de violences conjugales, puis sera légitimé et mandaté en ce sens par le Conseil d'Etat. Ses travaux ont été le terreau de notre actuelle Loi Cantonale F 1 30.

Représentant Solidarité Femmes au sein de ce groupe de travail, tu en étais une des chevilles ouvrières. Avec l'engagement dynamique, le degré d'exigence et la précision qu'on te connaît, mais aussi avec l'humour qui te caractérise, tu poussais inlassablement à la roue pour que les choses se concrétisent et avancent....!

Tu connaissais tes dossiers sur le bout des doigts, et tu avais souvent une bonne longueur d'avance sur les réflexions qui pas à pas – et souvent à petits pas! – s'élaboraient autour de la table.

Négociatrice redoutable, tu ramenaiss inlassablement la question des femmes victimes de violences et leur représentation majoritaire dans les situations de violence domestique au centre des réflexions et des priorités d'intervention, enracinant tes propos dans des exemples têtus et concrets, tirés de l'expertise de Solidarité Femmes dans l'accompagnement de ces femmes au quotidien, et que tu savais si bien mettre en valeur.

« Le diable est dans le détail », te plaisais-tu à dire, quand tu nous faisais à juste titre revenir une fois encore sur une idée, une formulation qui prêtait à interprétation!

Diable de femme! Vive et passionnée, tu étais à la fois capable de soutenir des positions conflic-

tuelles,- ce qui n'était pas facile dans ce groupe majoritairement composé de fortes personnalités!- et de désamorcer par le rire des tensions et réactions piquées au vif dans les débats.

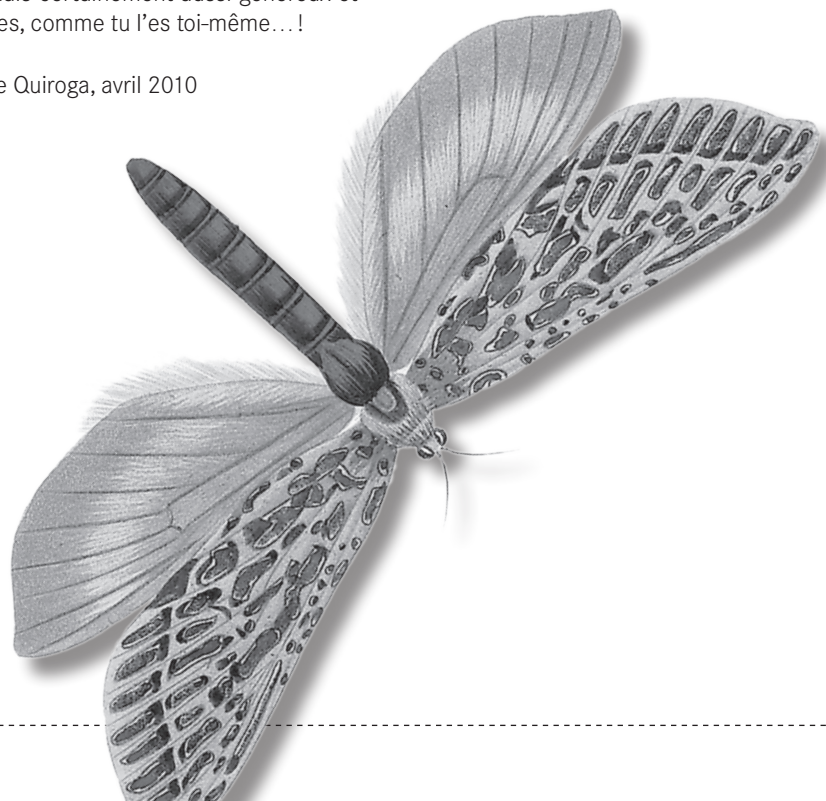
S'il fallait te nommer un défaut? A mon gré tu manquais parfois un tout petit peu de patience! Mais il est vrai que cela faisait déjà au moins 10 ans que tu œuvrais à ce même projet ...!

Au fil des mois et des années, ce travail commun est devenu une sorte de compagnonnage au travers duquel nous avons beaucoup partagé: la question des femmes et de leur position dans la société, la politique sociale dans un contexte resserré et son impact sur le fonctionnement des associations, nos visions du monde et de la politique locale... Cet échange m'a beaucoup apporté, et c'est ainsi, par toi, que j'ai rejoint l'association et le comité de Solidarité Femmes - Genève.

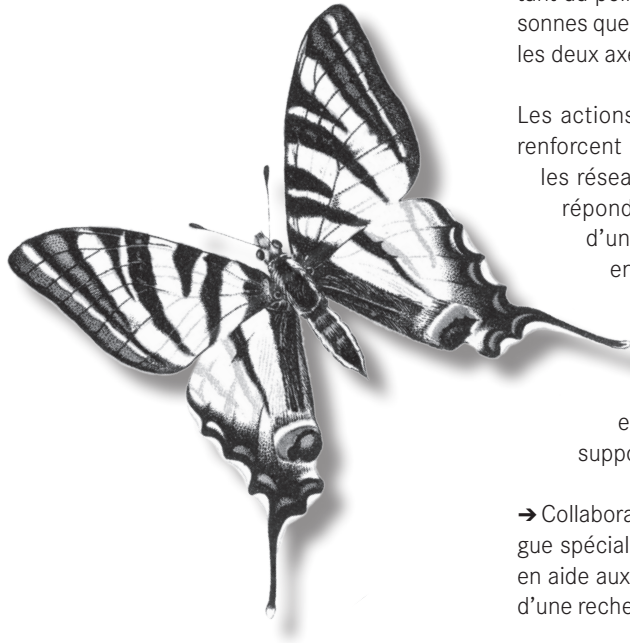
Bon vent Elisabeth, dans cette nouvelle tranche de vie! Je te souhaite encore plein de projets

à venir: bénévoles peut-être, personnels sûrement, mais certainement aussi généreux et dynamiques, comme tu l'es toi-même...!

Dominique Quiroga, avril 2010



Rapport d'activité 2009



→ Solidarité Femmes maintient le cap de ses activités dans la ligne de son projet institutionnel et le rapport 2009 présente un bilan positif, tant du point de vue de l'aide directe aux personnes que de la sensibilisation qui composent les deux axes complémentaires de sa mission.

Les actions caractéristiques de cette année renforcent l'implication de l'association dans les réseaux opérationnels et de recherche, répondant à la préoccupation constante d'un partage de compétences et d'un enrichissement mutuel au travers de l'expérience et de la réflexion.

Parallèlement, elles visent à favoriser l'accès à l'information en diversifiant les publics visés et les supports.

→ Collaboration avec Michel Berclaz (psychologue spécialisé en psychothérapie FSP, qualifié en aide aux personnes victimes) dans le cadre d'une recherche sur la médiation pénale et son

opportunité dans le contexte de la violence conjugale.

→ Collaboration au sein du Service de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent à une recherche sur les effets du stress aigu sur la régulation des échanges mère-enfant, sous la direction du Docteur Daniel Schechter.

→ Mise en ligne d'un programme d'information destiné aux femmes victimes de violence conjugale, ainsi qu'à leurs proches et toute personne concernée, sur les sites internet respectifs de Solidarité Femmes <http://www.solidarite-femmes-ge.org/> et du Centre LAVI Genève (voir dossier détaillé).

→ Contribution institutionnelle au site romand www.violencequefaire.ch comme représentante de la fédération nationale des Solidarité Femmes au sein du comité d'association, faisant suite à une collaboration directe à la pondance interactive du site depuis sa création en 2006.

→ Création d'un livre destiné aux enfants sur le thème de la violence conjugale « Avec ces deux là, on peut s'attendre à tout », d'Anne Lanfranchi et Anne Wilsdorf.

Aide directe Principes de prise en charge

En matière d'aide directe, les maîtres mots de la prise en charge sont : rupture de l'isolement, mobilisation des ressources personnelles, ac-

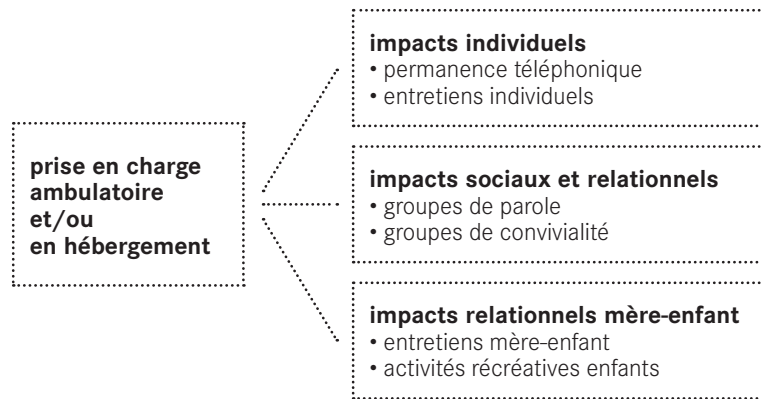
cès aux ressources extérieures et perspectives de prévention. Rappelons que les principes d'intervention de Solidarité Femmes reposent sur l'identification des impacts de la violence conjugale et l'élaboration de réponses spécifiques.

Données générales

Quelques chiffres représentatifs permettent de dessiner une image d'ensemble de l'activité. Il est remarquable que le nombre de

femmes ayant recours à l'association continue à progresser (+4%), concrétisant le dévoilement croissant de la violence conjugale et l'adéquation des prestations proposées.

	2009	2008
Femmes ayant utilisé une ou plusieurs prestations	477	459
Femmes venues en consultation	466	445
dont :		
• nouvelles situations	250	251
• femmes ayant participé à des activités de groupe	54	69
• femmes hébergées	14	10
• enfants hébergés avec leur mère	14	15



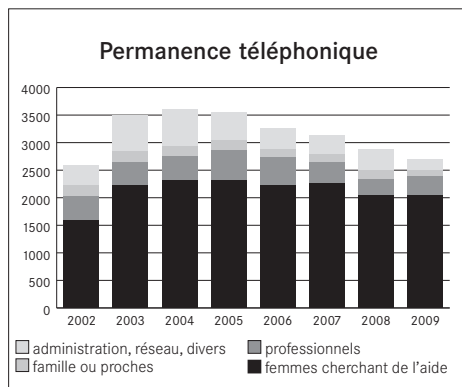
Permanence téléphonique

Si la fréquentation de la permanence téléphonique reste stable en ce qui concerne les appels entrant de femmes cherchant de l'aide, on note, depuis quelques années, un tassement progressif des autres catégories d'appels. Cela s'explique par les appels toujours plus fréquents sur les lignes directes et l'utilisation des mes-

sageries électroniques, en particulier dans le réseau professionnel.

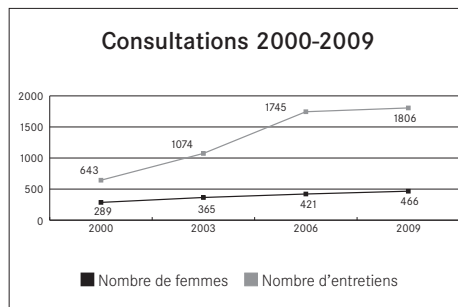
Consultation individuelle

L'activité de consultation individuelle est le socle principal de notre intervention. C'est pourquoi nous cherchons tout particulièrement à l'améliorer par des analyses régulières, l'adaptation des pratiques et l'introduction de nouveaux outils d'intervention.



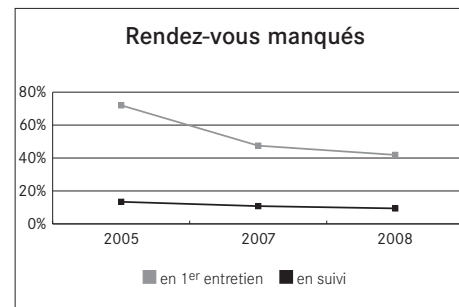
Le nombre des entretiens a presque triplé en 9 ans et le nombre moyen d'entretiens par femme est passé de 2,2 en 2000 à 3,9 en 2009. Cette évolution est un bon indicateur d'efficacité en ce qu'elle révèle l'utilité croissante que l'usagère voit dans sa démarche et la satisfaction qu'elle en retire.

Les rendez-vous manqués (sans avis préalable ou avisés le jour-même) ont fait l'objet d'un travail en profondeur sur les moyens de soutenir la motivation des femmes face à leur situation de violence conjugale.



On observe ainsi une décroissance très nette des rendez-vous manqués. Pour les premiers rendez-vous, ils sont passés de 72% en 2005 à 42% en 2009.

En cours de suivi, ils sont passés de 13 à 9% sur la même période, ce qui constitue également une amélioration notoire. Il apparaît en outre que la proportion de rendez-vous manqués diminue avec l'allongement du suivi, soulignant une motivation croissante des usagères au fur et à mesure que le travail avance.



Activités de groupe

Solidarité Femmes pratique les activités de groupe depuis plus de 20 ans, les jugeant particulièrement pertinentes face à la problématique de la violence conjugale. Elle en assure la pérennité et la qualité par des formations continues et des supervisions spécialisées.

Les groupes de parole

Un groupe de parole requiert deux intervenantes et réunit idéalement 6 participantes. Depuis 8 ans, ces conditions ont été constamment remplies, de sorte qu'un, voire deux groupes ont fonctionné en continu, à l'exception d'une interruption momentanée en 2009 pour raison de réorganisation.

Les groupes de convivialité

Les Rencontres de Montchoisy

Activité ouverte aux usagères du centre de consultation.
27 femmes et 27 enfants y ont participé, bénéficiant respectivement de 243 et 150 prestations au cours de 48 séances.

Les Apéro du foyer

Activité destinée aux femmes actuellement ou anciennement hébergées, avec ou sans leurs enfants.

17 femmes et 17 enfants y ont participé, bénéficiant respectivement de 105 et 95 prestations au cours de 39 séances.

En 2009,

- 54 femmes (12% des usagères) ont participé à une ou plusieurs activités de groupe
- 138 séances ont été consacrées aux activités de groupe
- 766 prestations ont été délivrées, soit en moyenne 14 par femme
- 19 des 38 séances d'information aux femmes victimes de violence conjugale ont été assurées par Solidarité Femmes, en collaboration à part égale avec le Centre de consultation LAVI. Sur la transformation de ces séances, lire le dossier spécial qui lui est consacrée dans ce rapport

	2009			2008		
	ambulatoire	hébergement	total	ambulatoire	hébergement	total
Nbr de femmes ayant participé	22	14	36	24	9	33
Nbr de prestations délivrées	173	141	314	238	134	372
Nbr de séances	51	45	96	58	47	105

Soutien à la relation mère-enfant

Entretiens mère-enfant

41 femmes et 44 enfants y ont participé (en 2008 : 37 mères et 49 enfants), bénéficiant respectivement de 169 et 186 prestations.

Mercredis récréatifs

pour les enfants hébergés ou anciennement hébergés dès qu'ils ont atteint l'âge de la scolarité 10 enfants y ont participé, bénéficiant de 64 prestations au cours de 30 séances.

Les Sorties familiales

Activité réservée aux familles hébergées ou anciennement hébergées ainsi qu'aux usagères des prestations ambulatoires.

11 femmes et 15 enfants y ont participé, bénéficiant respectivement de 17 et 21 prestations au cours de 3 sorties.

Hébergement

L'hébergement est assorti de diverses prestations hebdomadaires comme un entretien psychosocial, un groupe de gestion de la vie commune, un entretien familial, un groupe de rencontre conviviale entre les résidentes mais également avec les anciennes hébergées, ainsi que des sorties récréatives pour les enfants.

Statistiques sur l'année civile	2009	2008
femmes hébergées	14	10
enfants hébergés	14	15
nuitées femmes	1'267	1'090
nuitées enfant	1'227	1'714
total nuitées	2'494	2'804
séjour moyen en jours	91	109

Pour 2008-2009, c'est-à-dire en tenant compte des chevauchements de certains séjours sur les deux années civiles, la durée moyenne réelle de séjour s'établit à 122 jours. Ce qui représente 22 femmes hébergées, dont 21 mères de famille (95%) Parmi elles, 15 (71%) ont été hébergées avec leurs enfants, et 5 (24%) sans leurs enfants.

De leurs 28 enfants, 7 (25%) ont moins de 4 ans, 12 (43%) ont entre 4 et 12 ans, 6 (32%) ont entre 12 révolus et 16 ans et 3 (10%) ont plus de 16 ans.

L'hébergement constitue évidemment une étape dans un processus. A l'issue de leur hébergement, près de la moitié des femmes ont poursuivi leur démarche et bénéficient encore d'un suivi ambulatoire en 2010.

A leur départ du foyer, 18% ont repris la vie commune avec leur conjoint tandis que 36% s'installaient dans un nouveau logement, 23% se voyaient attribuer le domicile conjugal à la suite d'une procédure et 23% se dirigeaient vers une autre structure d'hébergement provisoire.

Concertation et sensibilisation

L'action de Solidarité Femmes s'inscrit naturellement dans un réseau diversifié.

Un réseau direct

Au plus près de son action d'aide psychosociale,

il lui permet de faire connaître son travail et son offre de prestations, de travailler en synergie et en concertation avec les institutions partenaires, en particulier dans le domaine social, médical et judiciaire.

Toujours dans le réseau professionnel, Solidarité Femmes assure des formations visant à partager ses savoirs, compétences et expériences à l'aide de modules progressifs, spécifiquement élaborés à cette fin.

L'accueil régulier de stagiaires étudiantes en travail social ou en psychologie ainsi que des interventions à la HESso de Genève, aux HUG ou à la Faculté de psychologie de Genève ou encore des entretiens pédagogiques avec des étudiant-e-s ou groupes d'étudiant-e-s assurent en outre la transmission à de futurs professionnels inscrits dans les cursus correspondants.

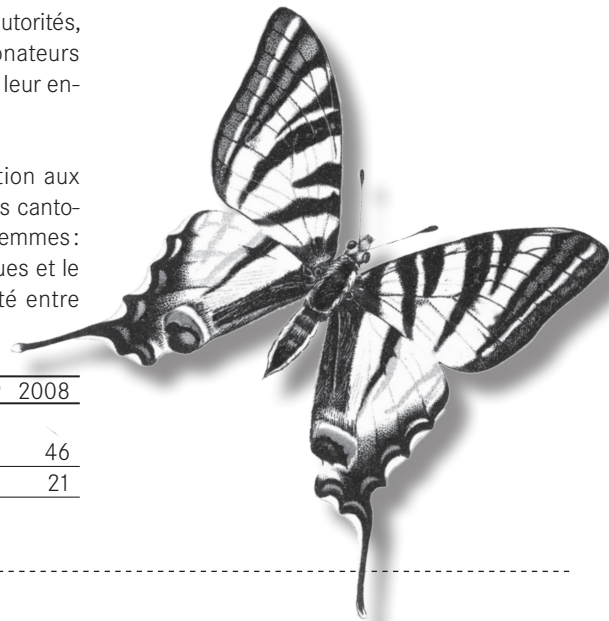
	2009	2008
nombre de séances relevant de la concertation	27	20
nombre d'interventions de sensibilisation ou formation	34	32

Un réseau élargi

Ce réseau concerne les liens avec les autorités, les fédérations d'associations, les donateurs privés et les relations publiques dans leur ensemble.

Il rend aussi compte de la participation aux commissions consultatives de services cantonaux dans lesquelles siège Solidarité Femmes : la Délégation aux violences domestiques et le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme.

	2009	2008
contacts institutionnels et relations publiques	20	46
commissions consultatives	16	21



Séances d'information pour femmes victimes de violence conjugale: un projet en constante évolution

Introduction

En 2004, Solidarité Femmes s'est associée au centre LAVI Genève pour réaliser une prestation commune : les séances collectives d'information pour femmes victimes de violence conjugale. La naissance de ce projet, les buts poursuivis, le matériel élaboré ainsi que les premières observations après un an ont fait l'objet d'une brochure en 2006 « Le Champ des possibles ».¹

Conçu à l'origine prioritairement pour les femmes victimes de violence conjugale, le projet a progressivement été adapté dès 2006 pour les professionnels et finalement en 2009 pour internet. Cet article vise à retracer l'évolution de cette expérience sur 5 ans et à en tirer les enseignements.

Un projet dans l'air du temps

Depuis quelques années, la société modifie son regard sur la problématique de la violence en général et de la violence conjugale en particulier. En 2004, sous la pression de longue date des milieux concernés, le Code pénal suisse a été

modifié afin d'introduire la poursuite d'office de certaines infractions (lésions corporelles simples, voies de faits répétées, menaces, viol et contrainte sexuelle) lorsqu'elles sont commises dans le cadre d'une relation de couple. Ceci a pour conséquence que la poursuite ne dépend plus d'un dépôt de plainte de la victime, mais peut être engagée dès lors que la justice a connaissance des faits par quelque moyen que ce soit. On passe ainsi d'une problématique individuelle à un fait de société.

Le canton de Genève, quant à lui, s'est doté d'une loi en 2005 visant à lutter contre les violences domestiques et, parmi elles, contre la violence conjugale. Elle crée notamment une instance cantonale chargée de coordonner les interventions et instaure des « mesures d'éloignement immédiat à l'encontre de l'auteur présumé de ces actes ».

Finalement en 2007, la Confédération a introduit une nouvelle loi dans le Code civil visant à protéger la personnalité. Désormais, l'article 28 B du Code civil prévoit qu'en cas de violence, de menaces ou de harcèlement, la personne

victime peut demander au juge de faire expulser l'auteur de l'atteinte du domicile, pour une période déterminée. Ce délai peut être prolongé une fois pour de justes motifs.

Buts prioritaires du projet

Dans ce contexte de changements législatifs, nous avons choisi de faire porter nos efforts sur la diffusion de ces nouvelles lois. Nous avons considéré qu'il était de notre responsabilité de contribuer au processus d'intégration de la loi tant auprès des victimes que des professionnels du réseau.

Nous avons souhaité également transmettre des informations concernant la problématique de la violence conjugale et participer ainsi à la déconstruction de fausses croyances largement répandues dans la société.

C'est avec cette intention que Solidarité Femmes s'est associée au Centre LAVI pour proposer des séances collectives d'information.

DOSSIER

1^{ère} phase du projet : Séances collectives d'information pour femmes victimes de violence conjugale

Au moyen d'un diaporama, l'information délivrée au cours des séances collectives a couvert trois grands axes qui correspondent aux besoins les plus immédiats de la population concernée.

Le premier axe invite les participantes à l'auto-évaluation de leur situation. La définition de la violence conjugale, ses formes, les mécanismes lui permettant de « s'installer » sont abordés. Le deuxième explique le processus d'isolement, commun à la plupart des femmes victimes et envisage différentes pistes pour en sortir. Ce thème a été retenu comme pierre angulaire du diaporama car l'isolement représente à la fois l'un des principaux facteurs de risque et l'une des conséquences majeures de la violence conjugale. Le troisième axe fournit des informations légales et sociales, il permet d'invalider les fausses

croyances qui entourent la violence conjugale et ses conséquences. Les ressources individuelles et institutionnelles sont évoquées, des adresses du réseau genevois sont transmises.

Ces séances d'information se sont faites en groupe, confirmant à chaque participante qu'elle n'est pas seule à vivre cette situation, à se sentir impuissante, à chercher de l'aide et à avoir besoin des mêmes renseignements, quel que soit par ailleurs le nombre de personnes présentes.

Les séances ont eu lieu à un rythme hebdomadaire. Cette fréquence a été choisie pour satisfaire à l'exigence d'un délai de réponse maximum d'une semaine, tandis que la régularité à jour, heure et lieu fixes en ont facilité l'accès.

En 5 ans, 580 femmes ont participé aux séances collectives d'information.

Pour évaluer le projet, nous nous sommes attachées à vérifier la pertinence d'une telle approche. Nous présentons ici des observations qualitatives ainsi que des données quantitatives recueillies pendant un an, grâce à un question-

naire remis en fin de séance aux participantes. Sur cette période, 95 personnes sont venues aux séances d'information, 86 (soit 90%) ont accepté de remplir le questionnaire de façon anonyme.

Rétablir une capacité de choix

L'introduction des séances collectives dans la palette des prestations déjà disponibles a permis d'offrir un nouveau choix aux femmes victimes faisant appel à nos services. En effet, dès le premier contact, la personne peut décider de demander un rendez-vous individuel ou de participer à une séance collective lors de laquelle elle n'aura pas à exposer sa situation personnelle.

De plus, elle a la possibilité de tenir compte de son rythme, elle pourra obtenir une information n'importe quelle semaine, quand cela lui semblera le plus opportun et non en fonction de la disponibilité des services. Les séances offrent ainsi une « 3e voie » permettant de sortir du dilemme entre agir « maintenant ou jamais » Nous pensons que la proposition faite à la



femme victime de se positionner dans sa demande d'aide est déjà en soi un acte réparateur. Nous avons constaté que dans la grande majorité des cas, elle sait choisir la ressource qui lui convient le mieux. 60 % des femmes évaluent qu'il leur a été facile de venir à la séance (« facile » ou « moyennement facile »)

D'emblée, la personne est active dans sa demande d'aide et considérée comme une partenaire. Cette démarche contraste parfois fortement avec le sentiment « d'impuissance apprise » (Walker, 1979). En effet, au domicile, la femme fait le constat que ses actes ou ses paroles ne changent rien à la situation conjugale. Le choix est alors perçu comme une récupération de contrôle et de maîtrise sur les événements ; cela permet de sortir, même momentanément, de l'état d'« objet subissant » pour revenir à l'état de « sujet agissant ».

Soutenir la mobilisation

Renforcer la motivation des victimes au moment où elles se mobilisent et leur faciliter l'accès à

l'aide, voici l'un des aspects qui a été développé grâce à ces séances.

La violence conjugale se déroule dans une succession de cycles (Walker, 1993). Le processus de changement est également constitué de phases, dans certaines la personne se sent plus prête à agir que dans d'autres (Proshaska et Di Clemente). Un rendez-vous éloigné dans le temps peut se situer dans une phase où la personne victime ne sera plus prête à se mobiliser et donc perdre son sens.

Il nous semble que le choix d'un rythme hebdomadaire des séances d'information a été crucial. En effet, pour 56% des femmes, moins d'une semaine s'est écoulée entre le moment où elles ont eu connaissance de l'existence des séances et leur décision d'y participer. Seul 22% des femmes viennent dans un laps de temps supérieur à un mois.

De plus, nous avons constaté qu'un rendez-vous manqué semble souvent faire naître un sentiment de culpabilité et rend d'autant plus malaisé le renouvellement d'une démarche « ratée » une première fois. Dans cette expérience,

comme il n'y avait pas d'inscription, ni de prise de rendez-vous, ce problème ne se pose pas, de toutes façons une autre séance aura lieu la semaine suivante ! Il semble donc que par sa souplesse et sa liberté d'utilisation, le dispositif présente l'avantage de réduire le risque de découragement ou de renoncement.

Briser l'isolement et rétablir du lien social

67% des femmes ont ressenti le fait d'être en groupe comme quelque chose de plutôt confortable (« moyennement » ou « très »). Ceci indique qu'une approche collective est largement acceptée par les participantes. Plusieurs commentaires spontanés expriment d'ailleurs le réconfort et le soulagement de se trouver parmi d'autres personnes. Nous faisons aussi l'hypothèse que certaines femmes ont pu être rassurées par le fait de venir se renseigner sans avoir à prendre la parole ou sans craindre d'avoir à aborder son intimité.

Le sentiment d'isolement est partagé par une majorité de femmes victimes. Pour ne pas déplaire à son partenaire, pour le calmer ou pour

éviter une crise, la personne victime réduit progressivement ses contacts avec le monde extérieur au couple. Cette stratégie d'évitement est efficace à court terme, les tensions semblent apaisées, le jugement de l'entourage écarté. Mais à moyen ou long terme, lorsque la femme s'enferme dans cette manière unique de gérer la crise, cette « solution » devient réellement contre-productive. De plus, l'isolement peut également lui être imposé par son conjoint, il s'agit là d'un moyen de contrôle. Progressivement, coupée de ses relations et de ses repères, la personne victime perd ses capacités de réaction et un cercle vicieux s'installe, l'isolant toujours plus de toute aide ou soutien extérieur.

Comme Judith Hermann (1992), nous pensons que « les éléments traumatiques remettent en question les relations humaines de base. Ils brisent les liens d'attachement avec la famille, les amis et la communauté. La souffrance produite par la violence et la terreur ouvre une brèche dans le lien entre individus et doit fatalement trouver sa réparation par les liens au sein même

du tissu social ». Nous avons fait le pari que de proposer des séances collectives peut être un moyen de rétablir quelque peu un lien social.

Donner accès à l'information, clef de vôûte de la prise en charge

Selon différents modèles de prise en charge (Prochaska & Di Clemente, 1982, Ninane 1980, Brillon, 2005), l'information constitue la base de toute forme de prise de conscience. Que la personne victime se trouve dans le doute par rapport à ce qu'elle vit, qu'elle ait identifié la violence mais se sente impuissante, qu'elle soit déterminée à agir sans encore savoir comment ou bien qu'elle soit dans l'action et la mise en place de stratégies de protection, l'accès à l'information aura un sens pour elle.

C'est ainsi que nous comprenons le fait que 97% des femmes ont répondu que les informations reçues à la séance allaient leur être « beaucoup utiles » (76%) ou « moyennement » (21%).

Après avoir reçu cette information, la personne n'est plus tout à fait la même, elle parvient à mieux identifier les sentiments qu'elle vit, elle

comprend mieux également les lois et l'aide que certaines structures peuvent lui procurer. Progressivement, la femme victime a la possibilité de sortir de la confusion, du débordement émotionnel ou de l'impuissance induits par les actes de violence.

A l'instar de Ninane (1980), nous pensons que « les efforts d'institutionnalisation visent à rendre les situations claires et univoques pour tous, en même temps qu'ils rendent responsables les individus. Vivre des rapports institués c'est rencontrer un monde déjà signifiant, qui se trouve là en pleine clarté, que chacun reconnaît ». L'information dispensée lors de ces séances collectives par deux structures d'aide aux personnes victimes permet de sortir de l'histoire individuelle pour entrer dans des références collectives; le phénomène de la violence conjugale, la mobilisation de la société et les lois préexistent à l'histoire personnelle. Participer à la séance et partager l'information, c'est se relier à une société, et par conséquent en adopter les valeurs de refus de la violence.

2^e phase : séances d'information auprès des professionnels

Avec l'introduction en 2004 de la loi fédérale de poursuite d'office, bon nombre de services se sont interrogés sur leur obligation à dénoncer les actes de violence conjugale. De plus en 2005, la loi cantonale d'éloignement voyait le jour et les questions s'y rattachant étaient nombreuses.

Dans cette période marquée par de nombreuses discussions au sein des équipes, nous avons décidé de faire connaître cette prestation auprès du réseau professionnel genevois concerné par cette problématique.

Le diaporama utilisé lors des séances collectives destinées aux femmes victimes leur a été présenté et a servi d'outil pour transmettre des informations spécifiques sur la violence conjugale et les nouvelles lois en vigueur.

Diffuser l'information dans le réseau

Ayant constaté que plus de 30% des femmes sont adressées au Centre de Consultation de Montchoisy par les assistants sociaux des Centres d'Action Sociale et de Santé (recherche

de Monnard, 2005), il nous a semblé logique de renforcer la collaboration avec ces partenaires qui sont bien souvent en première ligne dans la détection de la violence conjugale. L'intérêt a été immédiat, en l'espace de deux ans, 16 Centres d'Action Sociale et de Santé de Genève ont demandé notre intervention.

En 4 ans, nous sommes intervenues auprès de 651 professionnels du réseau genevois, représentant des domaines très divers.

→ Services sociaux

Centres d'Action Sociale et de Santé, Centre Social Protestant, Umus, Service Social Inter-entreprises, Main Tendue, Camarada

→ Consultations pour le couple et la famille

Office de consultation conjugale et familiale, Service de consultation conjugale du Centre Social protestant, Couple et famille

→ Jeunesse

Foyers de la Fondation officielle de la

jeunesse : Le Pertuis, l'Etape, le Piccolo, les Points de rencontre
Service santé Jeunesse, Groupe Accueil du Service de Protection des Mineurs

→ Police

Chefs de postes de police et flotiers

→ Auteurs de violence

Vires

→ Bureau du délégué aux

violences domestiques
Groupe de travail de la sous-commission « dévoilement ».

→ Communauté religieuse

Mosquée du Grand Saconnex

De plus, 154 étudiants ou professionnels en formation continue ont également bénéficié de ces informations, notamment à l'École d'ambulanciers, à l'École de police, à la Haute Ecole

DOSSIER

Sociale de Genève et de Lausanne ou dans le cadre des travaux pratiques de Master de l'Université de Genève.

Mieux connaître et mieux orienter

Nous avons cherché à savoir ce que pensaient les professionnels des informations que nous avons choisi de leur transmettre. Ainsi pendant une période d'environ un an, nous avons fait passer un questionnaire anonyme en fin de séance, 150 participants sur 180 ont accepté de le remplir (ce qui représente 83%).

En voici les principaux résultats :

64 % des professionnels pensent que ce diaporama a « beaucoup » amélioré leurs connaissances, 28% « moyennement ».

Les informations qui leur paraissent les plus utiles pour leur pratique professionnelle sont pour 58% des personnes la loi cantonale de soutien et d'éloignement, 56% la loi fédérale de poursuite d'office, 55% les lois concernant la justice civile, 54% les pistes pour sortir de l'isolement. Parmi les informations les plus souvent citées viennent ensuite celles concernant le ré-

seau professionnel, le processus d'isolement et les différentes formes de violence conjugale.

Nous avons aussi voulu connaître pourquoi ces informations allaient leur être utiles, 81% des participants répondent qu'ils vont pouvoir les transmettre à leurs client-e-s, 68% pensent qu'ils pourront mieux orienter les personnes victimes dans le réseau professionnel.

Faire circuler l'information

De cette expérience, nous retenons particulièrement le fait que le diaporama présentant les diverses informations, élaboré prioritairement à l'intention des femmes victimes de violence conjugale, s'est aussi avéré utile pour les professionnels. Cela a été retransmis tant dans les questionnaires que lors des moments d'échange en fin de séance. Les participants ont témoigné en avoir retiré une meilleure compréhension des lois et des mécanismes à l'œuvre dans cette problématique.

Convaincus par l'utilité des séances collectives d'information, le réseau s'est lui-même saisi de cette prestation et l'a fait connaître directement

aux personnes concernées. Des personnes sont donc venues adressées par la police, la justice, les services sociaux et médicaux, les psychothérapeutes, etc.

Enfin, dans cette deuxième phase du projet, nous avons également rédigé et diffusé largement une brochure « Le champ des possibles » qui s'est voulue à la fois un moyen d'information et un instrument didactique pour l'ensemble de nos partenaires.

3^e phase : transmission de l'information via Internet

La troisième phase du projet est née en 2008. Fortes de l'intérêt manifesté par les personnes victimes et devant l'accueil très favorable des professionnels, nous avons souhaité diffuser ces informations à un nombre encore plus grand de personnes.

Internet s'est alors imposé comme le média de prédilection : en tout temps, les informations sont disponibles aux femmes victimes, proches, collègues de travail, auteurs de violence, étudiants ou professionnels.

C'est dans cette optique que nous avons transformé le diaporama pour le rendre « autonome » sur internet, c'est-à-dire compréhensible par les utilisateurs sans la présence de professionnels. N'étant plus obligées de prendre en compte des contraintes de temps (la séance collective d'information étant d'une heure et les présentations aux professionnels d'environ une heure et demie), cette nouvelle version du diaporama est beaucoup plus complète, divers renseignements ont pu être ajoutés. Depuis 2009, cet outil est directement accessible sur nos sites respectifs, de la LAVI, www.centrelavi-ge.ch et de Solidarité Femmes, www.solidaritefemmes-ge.org

Conclusion

En 5 ans d'expérience, ce ne sont pas moins de 1385 personnes qui ont directement bénéficié des informations, que ce soit au moyen des séances collectives ou au travers des présentations dans les équipes de professionnels. Aujourd'hui nous pouvons nous réjouir à l'idée que bien plus de personnes y ont accès grâce à sa diffusion sur internet.

Face aux fausses croyances ou aux inexactitudes très souvent véhiculées dans cette problématique, l'accès à des informations exactes et actuelles nous semble primordial. Cette nécessité est reconnue dans différentes instances. Lors de la 29^e conférence du Conseil de l'Europe des Ministres de la Justice qui s'est tenue en Norvège en juin 2009, le ministre de la justice suisse a cité ce projet comme étant l'une des actions à promouvoir :

« A titre d'exemple, nous mentionnons les séances collectives d'information sur les violences domestiques qui ont été mises en place par certains centres de consultation. Ces séances permettent aux victimes et à leurs proches de recevoir des informations sur la violence domestique et sur les solutions existantes, sans rendez-vous préalable et en conservant l'anonymat. La victime peut ensuite demander un entretien personnalisé. »

Nous prenons cela comme une reconnaissance de l'originalité de ce projet et nous encourage à continuer notre travail d'information et de formation. Les questions autour des changements

légaux restent toujours autant d'actualité, une nouvelle phase semble dès à présent annoncée. En effet, au niveau fédéral, le nouveau code pénal suisse sera unifié et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011. A Genève, un projet de loi est en bonne voie d'adoption visant à modifier la loi sur les violences domestiques de 2005, plus particulièrement les mesures d'éloignement administratif afin d'en faciliter l'application.

En octobre 2009, après cinq ans d'existence, les séances collectives d'information pour les femmes victimes de violence conjugale ont dû être interrompues pour des raisons conjoncturelles. Avec l'arrêt de ces séances rassemblant physiquement des personnes, il faut évidemment regretter la disparition de la dimension groupale de l'activité. Pour sa part, Solidarité Femmes s'efforcera de maintenir et de développer les prestations de groupe qui sont au cœur de son intervention

DOSSIER

comme réponse appropriée à la nécessité de sortir de l'isolement.

Quant au programme d'information, il gagne cependant en accessibilité avec sa mise en ligne sur internet, devenu comme on le sait le premier outil de recherche, qu'elle soit individuelle, collective, privée ou professionnelle.

Convaincues que l'information est un des leviers essentiels du processus de changement, tant individuel que sociétal, nous pensons que l'accès immédiat et permanent à cette ressource représente un dispositif pertinent dans la lutte contre la violence conjugale. Le projet initial garde sa validité et se situe ici dans une évolution efficiente.

Bibliographie

Brillon, P. (2005). **Comment aider les victimes souffrant de stress post-traumatique**. Québecor, Québec.

Herman, J. (1992). **Trauma and Recovery**. Basic Books, New York.

Monnard, K. (2005). **Les ressources individuelles et collectives de femmes victimes de violence conjugale**.

Mémoire de diplôme en psychologie. Institut de psychologie, Lausanne.

Ninane, P. (1980). **Du groupe et des individus. Etude du groupe comme objet de l'expérience humaine**

Proschaska, J.O & DiClemente, C.C. (1982). **Transtheoretical therap: Toward a more integrative model of change**. Psychothérapie Theory. Research and Practive, New York.

Walker. L.E. (1984). **The Battered woman syndrome**. New York, Springer.

Walker, L.E. (1993). **The Battered Woman Syndrom is a Psychological Consequence of Abuse, in Current Controversies on Family Violence**. Newbury Park. Sage Publications.

¹ Solidarité Femmes & Centre LAVI. (2006). Le champ des possibles. Séances collectives d'information pour femmes victimes de violence conjugale. Brochure disponible sur demande auprès de Solidarité Femmes.

L'association est membre du RAP

→ Solidarité Femmes est membre du Regroupement d'Associations Privées genevoises sans but lucratif, actives dans le domaine psychosocial (accueil, hébergement, accompagnement psychologique et social, information et insertion socioprofessionnelles des personnes en difficulté et/ou vivant avec un handicap) dont le but essentiel est de constituer un interlocuteur commun vis-à-vis des autorités de subventionnement.

Le RAP oeuvre pour un travail en partenariat avec les autorités politiques du Canton de Genève et défend le travail associatif, le professionnalisme des prestations sociales offertes dans les associations, et une politique sociale cohérente Canton-Communes.

En 2009 le RAP

→ A informé régulièrement ses membres de son activité, à travers ses lettres informatives électroniques « lerap.lettre » et tenu son site le « rap.ch » à jour.

→ Le point marquant de cette année, est l'intensification des relations et des réflexions entre Le RAP1) et La FARGO2), autre fédération d'associations privées d'action sociale. Ensemble ces deux organisations ont approfondi des questions éthiques (notamment lors d'une journée de réflexion en novembre sur le thème Ethique et recherches de fonds privés) et administratives, ont rendu des propositions à l'Assemblée Constituante concernant les relations Etat/associations, ont continué leur travail autour de la LIAF et les problématiques de modèles faïtières de gestion en rapport aux économies financières et la préservation de la qualité des prestations.

→ Les deux faïtières mènent un travail de fond avec la Ville et le Canton pour la préparation de la « journée du partenariat », qui se déroulera en novembre 2010.

→ Cette dynamique de collaboration RAP / FARGO, fort intéressante, va se poursuivre, car les réflexions, projets, les planifications d'ac-

tions communes sont de qualité, pertinentes et efficaces.

1) Le RAP est composé de : Appartement de jour, Arcade 84, Association des familles monoparentales, Association Parole, Aspasia, CTAS, Entreprise sociale l'Orangerie, F-Information, Lestime, Solidarité Femmes, SOS-Femmes, Viol-Secours, Voie F.

2) La Fargo est une fédération regroupant l'Armée du Salut, Camarada, Caritas, Centre genevois du volontariat, Centre LAVI, Centre social protestant, La Main Tendue.

Réseau Femmes

→ Pour rappel, le Réseau femmes est constitué des associations suivantes : (Aspasie, l'AFM, Camarada, F-Information, Lestime, Viol- Secours, Solidarité Femmes, SOS Femmes, Voie F) - associations subventionnées par le Canton et/ou la Ville de Genève, qui offrent des prestations directes aux femmes. Ces associations féminines genevoises ont été créées sous l'impulsion et la volonté de femmes qui désiraient contribuer à la construction d'une société solidaire, égalitaire et non sexiste.

Chacune de ces associations traite d'une problématique particulière, mais toutes participent à la construction d'une société plus juste en visant à favoriser la réflexion et le changement de mentalités, à développer l'autonomie des femmes, à les informer de leurs droits citoyens, à dénoncer et lutter contre les violences qui leur sont faites, à faciliter leur accès à la formation et à l'emploi, à améliorer leur santé, à recréer du lien social. Le travail de ces associations est plus que jamais d'actualité. En effet, encore aujourd'hui, une femme sur cinq

est victime de violence conjugale (physique ou sexuelle), et des violences quotidiennes sont le lot des femmes homosexuelles. Le poids des charges éducatives et domestiques, ainsi que la conciliation vie familiale-vie professionnelle, incombe encore et toujours aux femmes, et elles font souvent face à une dépendance financière au sein du couple et/ou liée au permis de séjour.

De par ce travail en réseau, ces 9 associations féminines prestataires de service entretiennent et renforcent leur spécificité et leur complémentarité.

Des rencontres régulières ont eu lieu en 2009 et ce réseau Femmes a mené diverses actions :

- l'élaboration d'un dépliant commun pour rendre plus visible les associations féminines aux partenaires sociaux.
- le dépôt d'un projet Job coaching auprès du Fonds chômage Ville de Genève.

→ la réalisation de la Plateforme Juris.

→ l'accès négocié avec le Service social de la Ville de Genève au fonds social de la Ville de Genève pour trois associations féminines qui font des recherches de fonds pour leurs usagères.

→ une mise en œuvre d'une collaboration avec l'association Hestia - Assistance Administrative à domicile pour nos usagères.

→ le soutien et participation à la Marche Mondiale des Femmes prévue en mars 2010

Groupes de travail des associations féminines

Commission consultative de l'égalité des droits entre homme et femme

Une membre de l'équipe représente l'association et siège à cette commission consultative pour son deuxième mandat. Durant cette année, 3 séances plénières ont eu

lieu : une rencontre avec l'OFPC et une visite de la cité des métiers, une présentation de l'étude « Quand le travail coûte plus qu'il ne rapporte », et une rencontre avec les co-président-e-s de l'Assemblée Constituante.

En effet, un groupe de travail, composé de 4 membres de la commission, ainsi que deux chargées de projets du SPPE, s'est réuni tout au long de l'année 2009 pour élaborer et soumettre à l'Assemblée Constituante des propositions collectives en terme d'Egalité entre hommes et femmes (Droits fondamentaux et Tâches de l'Etat).

Réunion associations féminines/SPPE/ Conseil d'Etat

Plusieurs réunions par an sont agendées avec le Président du Département afin de permettre une interface directe avec l'exécutif, dans le but de donner au politique une meilleure visibilité des associations et du terrain, d'aborder des dossiers sensibles et de connaître les positions du Conseil d'Etat.

En 2009, une première séance a permis au Réseau Femmes de se présenter à la nouvelle direction du SPPE, ainsi que de donner ses réflexions et ses propositions en terme d'axes de travail et d'articulation entre le SPPE et les associations féminines.

Une deuxième séance a été organisée pour permettre la rencontre avec les trois candidates au Conseil d'Etat, Michèle Künsler, Véronique Pürro, et Isabel Rochat.





« Avec ces deux là, on peut s'attendre à tout »

Ce livre raconte l'histoire d'une famille où, insidieusement, la violence fait irruption dans le couple et va rendre chaotique leur quotidien. Elle met en évidence la place des enfants et les relations familiales qui s'instaurent. En priorité destiné aux enfants, ce livre illustré de 25 dessins est également une lecture pour la famille et les professionnels.

Il a été écrit par Anne Lanfranchi (Solidarité Femmes) et illustré par Anne Wilsdorf, illustratrice et auteur bien connue. De plus, le chanteur et compositeur suisse Polar, nous a fait l'honneur de parrainer ce livre.

Ce livre est gratuit grâce à la contribution financière d'Oméga. Tout don à l'association Solidarité Femmes reste le bienvenue

Si vous désirez commander ce livre, merci de nous renvoyer ce coupon . ou par mail al@solidaritefemmes-ge.org

Nom, Prénom, institution :

Adresse :

N°postal, lieu :

Je désireexemplaire(s) du livre

Date et signature :

Solidarité Femmes 46, rue de Montchoisy 1207 Genève Tél: 022 797 10 10

Publications

Les publications de Solidarité Femmes éclairent la prise en charge, présentent les prestations et les objectifs qui les sous-tendent. Sont disponibles sur demande :

Avec ces-deux là, on peut s'attendre à tout (2010)

A. Lanfranchi et A. Wilsdorf.

Le Champ des Possibles (2006) en co-édition avec le Centre LAVI Genève. Séances collectives d'information pour femmes victimes de violence conjugale : prestation commune à nos deux services, expérience et réalisation.

Miroir, dis-moi... (2004) Ou La prise en charge des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants sous l'angle de la relation mère-enfant

Les consultations (rapport d'activité 2002)

Le Centre d'Accueil, projet (rapport d'activité 2001)

Le Lien social comme Ressource (rapport d'activité 1999)

L'Hébergement (rapport d'activité 1998)

L'invisible Eléphant (1997) ou les enfants dans la violence conjugale



Votre soutien et votre adhésion nous sont indispensables!

→ La mission de Solidarité Femmes est de procurer une aide psychologique aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants. Les prestations qui leur sont offertes répondent de la manière la plus adéquate possible à la diversité des situations vécues. Nous agissons aussi au niveau des réseaux professionnels et au niveau de la politique d'aide aux victimes pour améliorer plus largement la prise en compte des situations de violence.

Bien que notre action soit reconnue comme l'attestent les subventions et aides publiques dont nous bénéficions, votre soutien n'en reste pas moins indispensable.

Il démontre l'adhésion du grand public à notre action constituant de ce fait une large base sociale amenant une prise en compte durable de la problématique de la violence conjugale dans les politiques sociales.

En plus d'un encouragement apprécié cela représente des moyens supplémentaires indis-

pensables à poursuivre notre formation à de nouvelles approches, à la mise en œuvre de pratiques innovantes et à faire de nous un centre de référence performant autant pour les usagères que pour les professionnels auxquels nous dispensons des formations.

L'équipe et le comité de Solidarité Femmes vous adressent tous leurs remerciements pour votre soutien présent et à venir.

Solidarité Femmes étant reconnue d'utilité publique, les versements bénévoles qui lui sont destinés sont susceptibles de déduction fiscale selon la loi générale sur les contributions publiques (LCP). Une quittance est automatiquement établie à partir de chf 100.-.

**Annexe : bulletin de versement à notre
CCP 12-2961-6**

Bilan au 31 décembre 2009

		2009	2008
ACTIFS CIRCULANTS			
Liquidités			
Caisse	1'782.60	184.30	
CCP « Commercial »	114'944.68	155'035.44	
CCP « Association »	1'598.80	1'992.30	157'212.04
Créances à court terme			
Impôts anticipés	156.69	107.08	
Créances hébergement	4'225.00	-	
Débiteurs divers	-	4'381.69	554.70
Actifs transitoires			
Charges payées d'avance	1'712.00	1'712.00	
Produits à recevoir	1'712.00	3'907.80	
	21'645.20	144'352.97	5'619.80
Immobilisations			
Mobilier, matériel & installations affectés	31'905.05		p.m.
.I. Fonds d'amortissements	-10'199.60	21'705.45	p.m.
TOTAL DE L'ACTIF		166'058.42	163'493.62
PASSIF			
Fonds étrangers			
Créanciers sociaux	58'806.20	55'540.65	
Créanciers divers et charges à payer	21'753.70	15'078.55	
Subv. non dépensées à restituer à l'échéance du contrat	234.52	-	
Produits encaissés d'avance	-	80'794.42	850.00
Fonds affectés			
Communication & visibilité	30'308.70	32'500.00	
Ω Formation	22'308.75	34'902.95	
Fonds Hans Wilsdorf	32'568.35		-
Fonds propres			
Réserve pour déficits futurs	-	28'484.57	
Résultat de l'exercice précédent	-	-3'863.10	
Part de subvention non dépensée	78.20	78.20	-
TOTAL DE L'ACTIF		166'058.42	163'493.62

Compte de profits et pertes au 31 décembre 2009

PRODUITS		2009	2008
Subventions			
Etat de Genève	726'000.00		726'000.00
Communes genevoises	<u>12'800.00</u>	738'800.00	<u>9.800.00</u>
			735'800.00
Subventions en nature			
Mise à disposition de locaux		115'472.00	115'472.00
Dons & cotisations			
Entreprises et fondations	13'750.00		20'550.00
Don Fondation Hans Wilsdorf	43'517.95		-
Dons affectés	3'739.60		14'475.00
Privés	<u>14'987.00</u>	75'994.55	<u>15'845.00</u>
			50'870.00
Revenus propres			
Hébergements foyer	54'129.00		61'166.40
Interventions facturées	-		10'726.25
Participation des usagères	<u>255.00</u>	72'287.65	<u>395.00</u>
			72'287.65
Autres produits			
Dissolution de provisions	39'070.00		14'500.00
Dissolution réserve pour déficits futurs	24'621.47		
Produits divers et sur ex. antérieur	10'790.70		1'617.20
Produits exceptionnels	<u>3'579.70</u>	78'061.87	<u>4'176.15</u>
			20'293.35
TOTAL DES PRODUITS		1'062'712.42	994'723.00

Compte de profits et pertes au 31 décembre 2009

CHARGES	2009	2008
Personnel		
Salaires et charges sociales	742'072.05	758'504.85
Frais d'administration		
Frais administratifs & divers	9'280.60	8'716.75
Téléphones, fax & internet	10'722.85	9'347.25
Matériel et/ou logiciel informatique	-	8'160.40
Consommables & maintenance Info.	7'925.90	3'248.70
	27'929.35	29'473.10
Montchoisy		
Loyers	115'472.00	115'472.00
Charges & intendance	20'277.70	18'973.25
	135'749.70	134'445.25
Activités		
Foyer	2'227.40	2'487.20
Montchoisy	5'765.60	5'704.20
Traductions & autres frais	9'644.40	6'273.25
Sorties Mères-Enfants	2'716.55	3'949.30
	18'413.95	18'413.95
Foyer		
Intendance & entretien	10'811.75	11'225.95
Sécurité	4'513.80	4'397.80
	15'623.75	15'623.75
Autres charges d'exploitation		
Frais comité & séances	1'776.85	920.00
Communications & publications	13'316.45	9'547.50
Assurances	4'357.90	3'542.75
Honoraires	11'298.00	4'115.80
Frais de déplacement	411.25	335.20
Formation, supervisions & doc.	11'580.20	11'921.70
Dotations aux provisions	50'246.00	39'070.00
Charges sur exercice antérieur	-	706.45
Frais généraux divers	-	482.60
	92'986.65	70'642.00
Amortissements		
Dotations aux amortissements	10'199.60	-
TOTAL DES CHARGES	1'044'616.85	1'027'102.90
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT FONDS AFFECTÉS	18'095.57	-32'379.90
Utilisations des fonds affectés	25'735.10	28'516.80
Dotations à des fonds affectés	-43'517.95	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT RÉPARTITION		
Part du résultat revenant au subventionneur	-234.52	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE APRÈS RÉPARTITION	78.20	-3'863.10

Remerciements

Au Canton de Genève qui assure la plus grande part du budget de fonctionnement et garantit la pérennité de l'action associative.

A la ville de Genève qui gracieusement met à disposition les locaux permettant ainsi à Solidarité Femmes de remplir sa mission d'aide sociale et psychologique aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants.

Aux communes genevoises qui, par leurs subventions régulières ou occasionnelles, reflètent la vocation cantonale de l'association et soutiennent sa mission : Avully ; Carouge ; Choulex ; Collex-Bossy ; Collonge-Bellerive ; Confignon ; Corsier ; Grand-Saconnex ; Gy ; Jussy ; Laconnex ; Lancy ; Meinier ; Meyrin ; Onex ; Plan-les-Ouates ; Vandoeuvres.

Aux entreprises, fondations et associations qui, par leurs services ou leurs dons, ont contribué à la réalisation de nos objectifs : Association Un enfant un cadeau, Banque Cantonale de Genève ; Banque Pictet & Cie ; Communauté genevoise d'action syndicale ; Cargill International ; Catholic Women's Club ; Fondation Hans Wilsdorf ; Givaudan Suisse S.A. ; Lyceum Club International ; Paroisse Protestante Servette ; Partage Partenariat alimentaire genevois ; Sté Migros Genève ; SGIPA atelier Florissant 2.

Aux membres et donateurs privés
Anderfuhren Marie ; Beer Roger ; Berenstein-Wavre Jacqueline ; Berkovits-Ody Laurence ;

Bersier Anne ; Bertani Lorella ; Besharaty Linda ; Besson-Gloor Christiane ; Blanchard-Zwahlen Christiane ; Boimond Pierre ; Boninsegni Lynda ; Bourassa Paul Raoul ; Bregani Hélène ; Broto-Anghelopoulo Diane ; Brysz Irena ; Buchs Valérie ; Budry Maryelle ; Burger Sandrine ; Burgisser Michel ; Burke Mildred ; Campeas Talabardon Carolina ; Campos-Fish Lyola ; Charlier Claudine ; Charvoz Marie-Rose ; Chaudieu Anne ; Colomb Weiss Isabelle ; Comte Marie-Jeanne ; Contat Hickel M. ; Corboz Frandsen C. ; Cortellini René ; Dami Anne-Florence ; De Moerloose Corinne ; De Perrot Françoise ; Decarro Marina ; Demottaz Tuyet-Vân ; Devaud Jeanne ; Dias Anne Luce ; Doering Johanna ; Dupenloup Hedwige ; Dupraz Françoise ; Felder Dominique ; Fleury Marie-Françoise ; Fontaine Chantal ; Forbat-Rikly Laura ; Fortuna Marina ; Frederic Esther ; Friesecke-Studte Eva ; Gaillard Catherine ; Garcia José-Manuel ; Gauthier Morgane ; Gavin Catherine ; Germann Isabelle ; Gillioz Lucienne ; Guinand Benoit ; Haering Albert-Luc ; Horowitz Sylvie ; Hostettler Josette ; Joliat Victor ; Kankanyan Anna ; Kasmé-Knoch Tania ; Kern Ilse ; Kifle Asli ; Lambotte Gabrielle ; Lanfranchi Michel ; Langer Marcelle ; Langer Olivier ; Lapierre Monique ; Lucchinetti Isabelle ; Maret Pierre-Alain & Suzanne ; Martinez Clara Inès ; Mathys Sylvie ; Maury Pasquier Liliane ; Meisser Verena ; Mezzadonna Nicole ; Muller Hermann ; Naef Elisabeth ; Niethammer Thomas ; Nydegger Maryline ; Ossola Aidara Elisabeth ;

Parini Lorena ; Patry Michel ; Payot Zen-Ruffinen Francine ; Picker Ghislaine ; Piguot Thierry ; Plume Amelie ; Reymond Evelyn ; Richardet Simone ; Rielle Jean-Charles ; Righetti-Veltéma Marion ; Robert-Nicoud J. Et M. ; Rod-Grange Elisabeth ; Rodriguez Agidaro ; Rodrik Albert ; Rossiaud Jean ; Roth-Bernasconi Maria ; Rouge Stella ; Ruch Lucia-Helena ; Ruiz Daniel ; Saro-Nydegger Eva ; Snackers Joseph ; Surber Beatrix ; Talleux Denise ; Tschopp Françoise ; Verannemann J. ; Viotto Alba ; Wicky Nelly ; Wiesner-Roch Ines, ainsi que tous ceux et celles qui voulu garder l'anonymat.

Coordination

Elisabeth Rod-Grangé (jusqu'au 31 mars 2009)
Marie-Hélène Pierret (dès le 1 avril 2009)

Graphisme

ATELIER XL, Thomas Grand

Impression

Imprimerie Genevoise SA

Solidarité Femmes

46, rue de Montchoisy
1207 Genève
tél. 022 791 10 10
fax 022 718 78 30

Pour vos dons

CCP 12-2961-6

Bus 2 et 6 :

Arrêt « Vollandes »

Bus 9 :

Arrêt « 31 Décembre »



www.solidaritefemmes-ge.org

Avec le soutien de la République et Canton de Genève
et de la Ville de Genève pour la mise à disposition des locaux